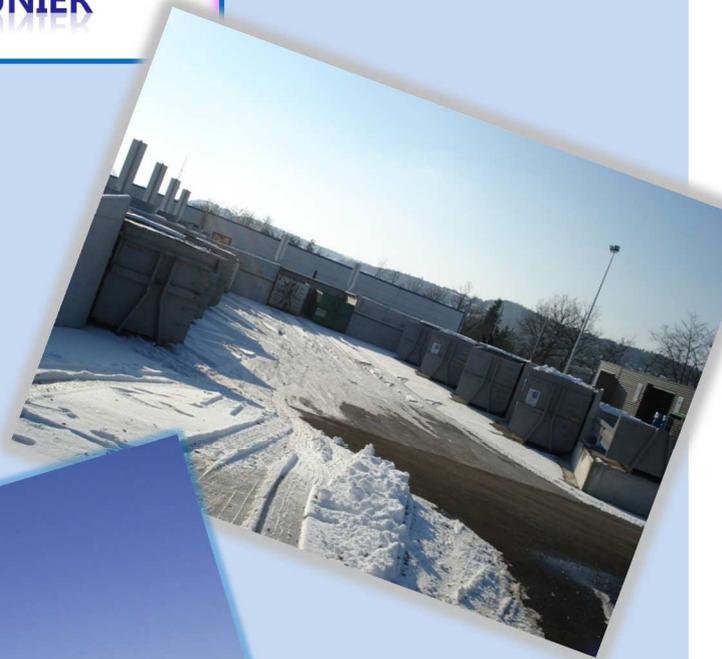




**RAPPORT D'ACTIVITES  
SICTOM DE LA ZONE DE  
LONS LE SAUNIER**



# PRESENTATION

Le Sictom,  
qu'est-ce  
que c'est ?

Le SICTOM, Syndicat Intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères, est un établissement de coopération intercommunale (EPCI) sans fiscalité propre, exploité en régie. Ce groupement de collectivités territoriales exerce en lieu et place de ses collectivités adhérentes la collecte sélective des ordures ménagères et la gestion de 11 déchetteries.

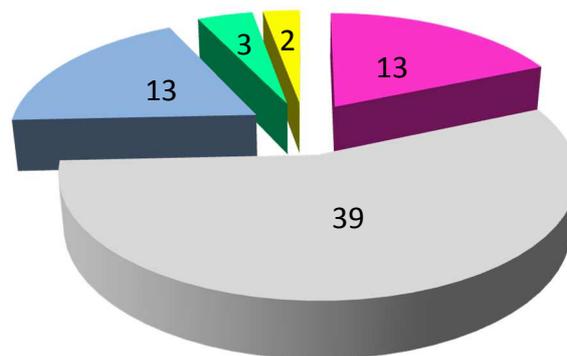
Qui prend les  
décisions ?

Pour exercer ces compétences, les élus représentant les communautés de communes du SICTOM forment **le Comité Syndical** et son émanation le **Bureau Syndical**. Ce dernier assure la gestion courante du syndicat dans la limite des pouvoirs délégués par le Comité, qui lui vote le budget et oriente la politique du syndicat.

Son  
évolution ?

Le SICTOM de la zone de LONS LE SAUNIER est né en juin 1982. Il comptait alors 49 communes, soit 39 416 habitants. Aujourd'hui, il regroupe 203 communes soit 81 527 habitants.

Sa composition ?



■ Personnels administratifs  
■ Gardiens de déchetteries  
■ Agents de maintenance  
■ Chauffeurs rippeurs  
■ Mécaniciens

Ses missions

Au quotidien, le SICTOM :

- gère la collecte des ordures ménagères (bacs gris et bleus, conteneurs semi enterrés gris et bleus)
- gère 11 déchetteries réparties sur son territoire
- assure la distribution et l'entretien des bacs gris et bleus (couvercles et roues en bon état) attribués à chaque foyer ou immeuble collectif
- gère l'installation et l'entretien des 258 colonnes à verre
- sensibilise la population au geste du tri, à la prévention des déchets par le biais de diverses manifestations
- entretient et répare son parc de véhicules grâce à son service Mécanique.



« SICTOM de la zone de Lons » et « SYDOM du Jura ».

Le SYDOM du Jura a en charge le traitement des ordures ménagères (incinération du gris et tri du bleu) ainsi que la communication. Il fédère 3 Etablissements Publics à Coopération Intercommunale (dont le SICTOM de Lons) et 4 Syndicats mixtes.

# LA COLLECTE

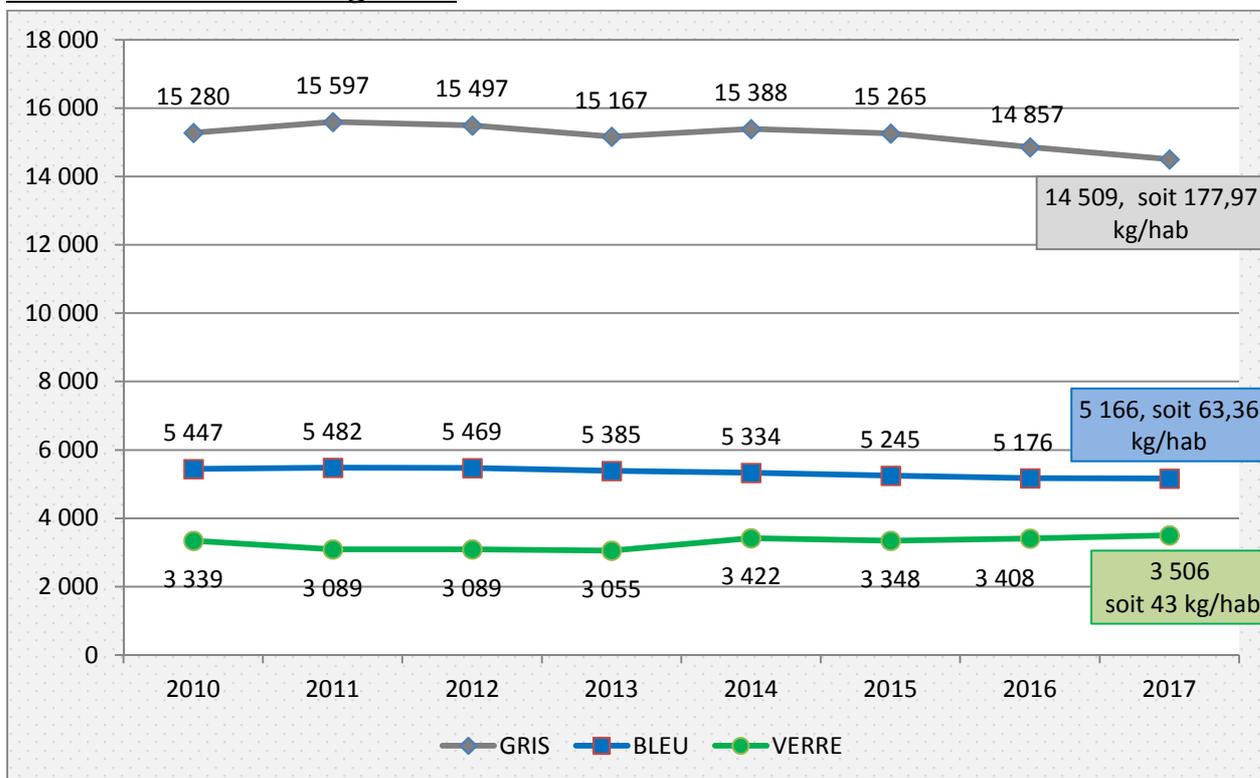
Hormis dans quelques quartiers de Lons et de Saint-Amour, équipés en conteneurs semi-enterrés, la plupart des foyers dispose de deux bacs : un bac gris pour les déchets souillés mis dans des sacs fermés (poussières, couches, restes de repas,...) ramassé toutes les semaines et un bac bleu pour les déchets propres, recyclables et déposés en vrac (boîtes de conserve, bouteilles et films plastiques, papiers, briques de lait,...) ramassé tous les 15 jours. La contenance des bacs octroyés (120 ou 240 litres) est déterminée par le SICTOM en fonction de la taille du foyer.

## La collecte en quelques chiffres....

- **14 ou 15 tournées par jour** : 9 le matin (05h-12h), 5 ou 6 l'après-midi (12h-19h) selon les semaines.
- **394 972** kilomètres parcourus en 2017
- **259 130** litres de gasoil consommés en 2017
- **78 281** habitants desservis en porte à porte contre **3 246** desservis par les conteneurs semi-enterrés.
- **5 181** habitants concernés par la collecte incitative.

Une fois les collectes terminées, les camions du SICTOM se rendent au **Centre Départemental de Traitement des Ordures Ménagères (CDTOM)** géré par le SYDOM, dans la zone industrielle de Lons. Les déchets des bacs gris sont alors déposés dans une fosse avant d'être incinérés, tandis que les déchets des bacs bleus sont triés avant de suivre différentes filières de recyclage.

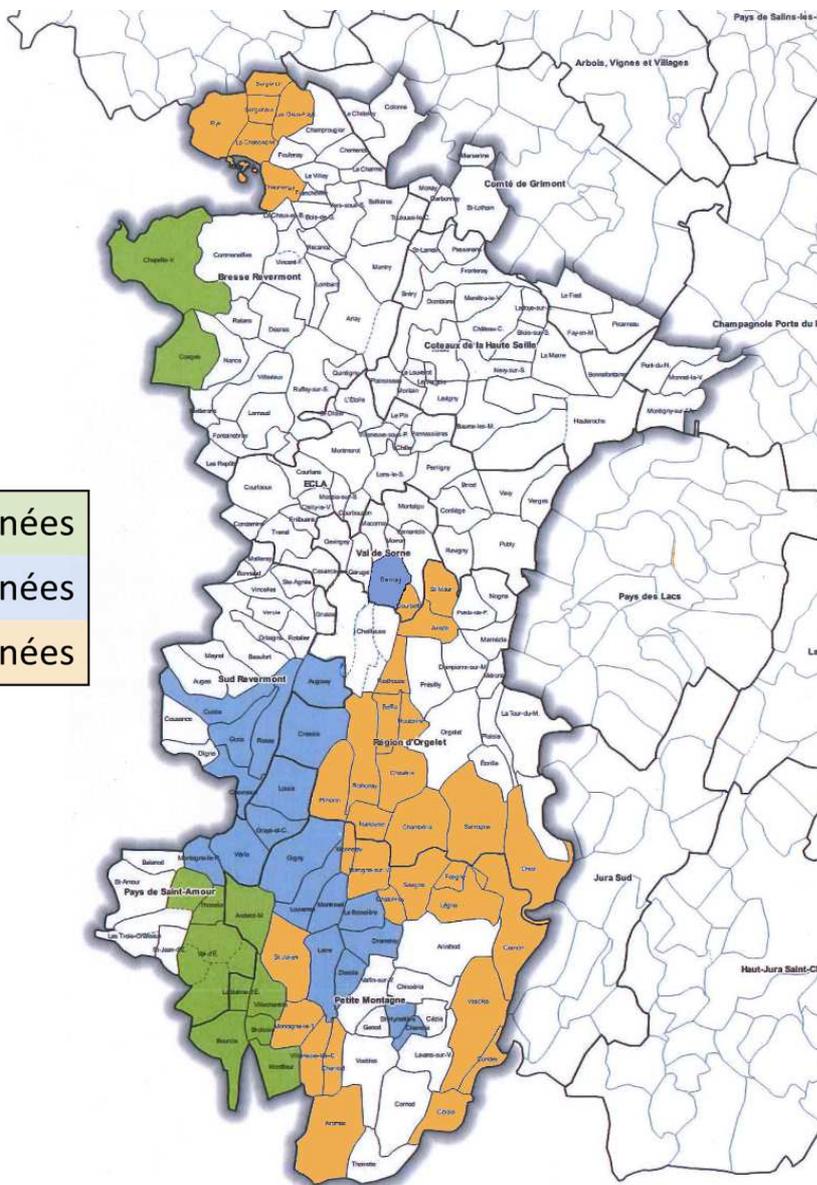
## Evolution des tonnages ....



## En 2017.....

Dès le mois de mars 2017, la collecte incitative, c'est-à-dire le passage d'une collecte des bacs gris une fois par semaine à une fois tous les 15 jours, a été étendue à 3 tournées supplémentaires. Ainsi, **5181 habitants** répartis sur **34 communes** sont désormais concernés par cette nouvelle organisation.

	Septembre 2015	2 Tournées
	Mars 2017	+3 Tournées
	Janvier 2019	+5 Tournées



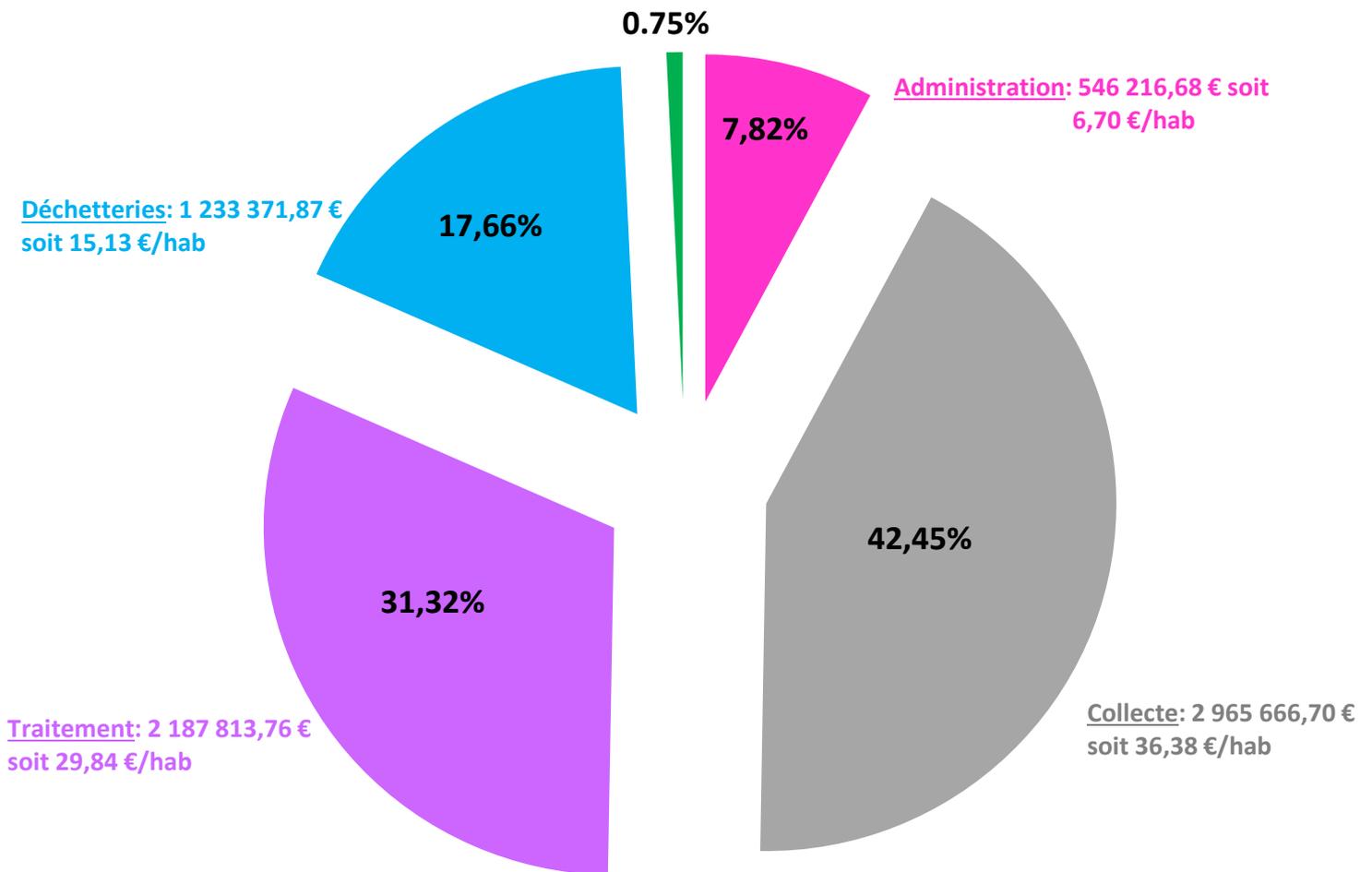
La collecte incitative a permis, entre autres, de réduire le nombre de kilomètres réalisés par les bennes ordures ménagères du SICTOM et par conséquent leur consommation de carburant et leur empreinte carbone.



Mais la collecte incitative n'est pas l'unique moyen mis en place pour parvenir à ces résultats. Des formations sur l'éco-conduite ont été suivies par nos chauffeurs pour mettre un maximum de souplesse dans la conduite des bennes et ainsi éviter les accélérations et freinages trop brusques. Ce changement d'habitude permet non seulement de diminuer la consommation de carburant mais aussi de préserver le matériel. Le métier de chauffeur évolue et devient plus technique. Mais les agents du SICTOM relèvent le défi ! 2018 verra sans aucun doute la confirmation de ces nouvelles pratiques.

# COÛT DES SERVICES

Verre : 52 438.16 € soit 0.64 €/hab.



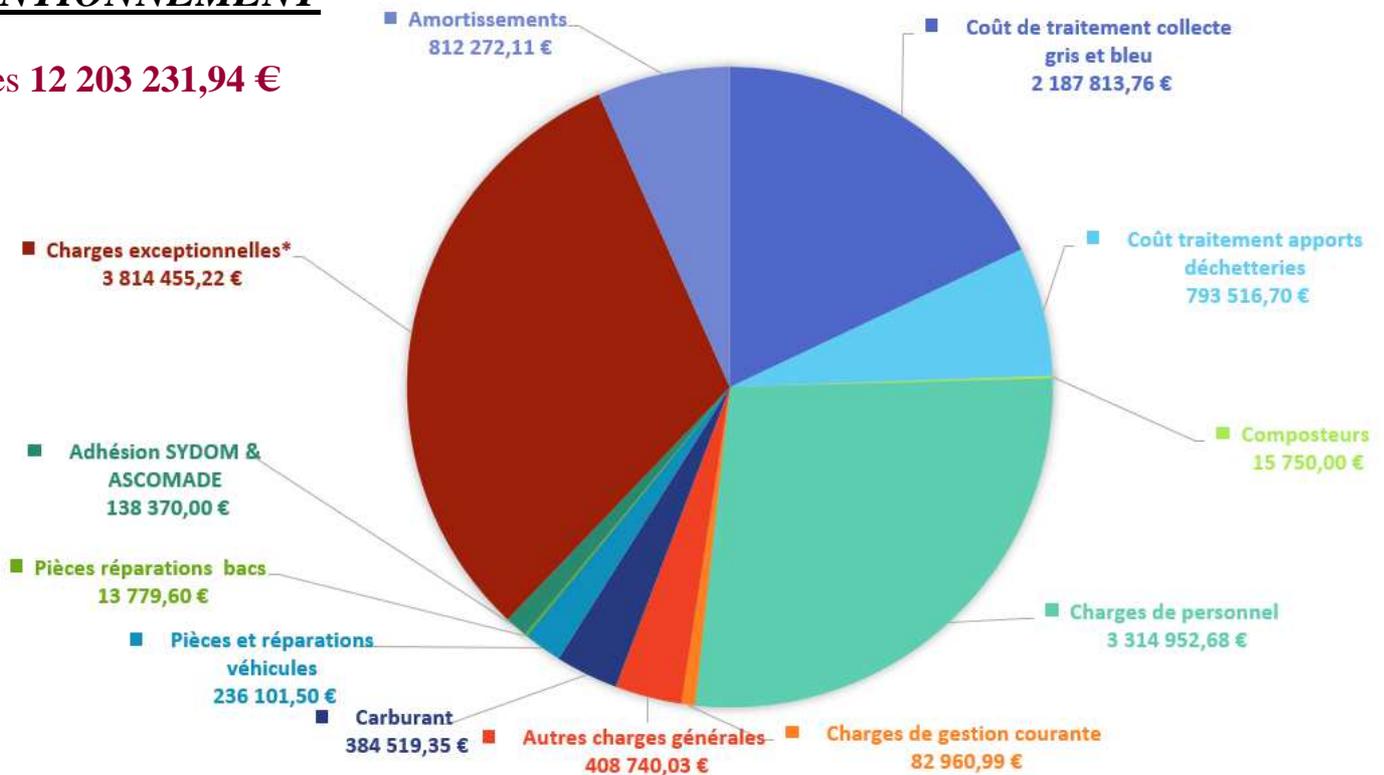
en 2017 **81 527 habitants**

# LE BUDGET

Sur le territoire desservi par le SICTOM, cohabitent deux sources de financement : la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** à laquelle sont soumis les habitants d'ECLA et la **Redevance des Ordures Ménagères (REOM)** qui s'imposent aux autres. Si la première est un pourcentage de la taxe sur le foncier bâti, la seconde est une somme fixée en fonction de la prestation fournie pour les professionnels et de la composition du foyer des particuliers.

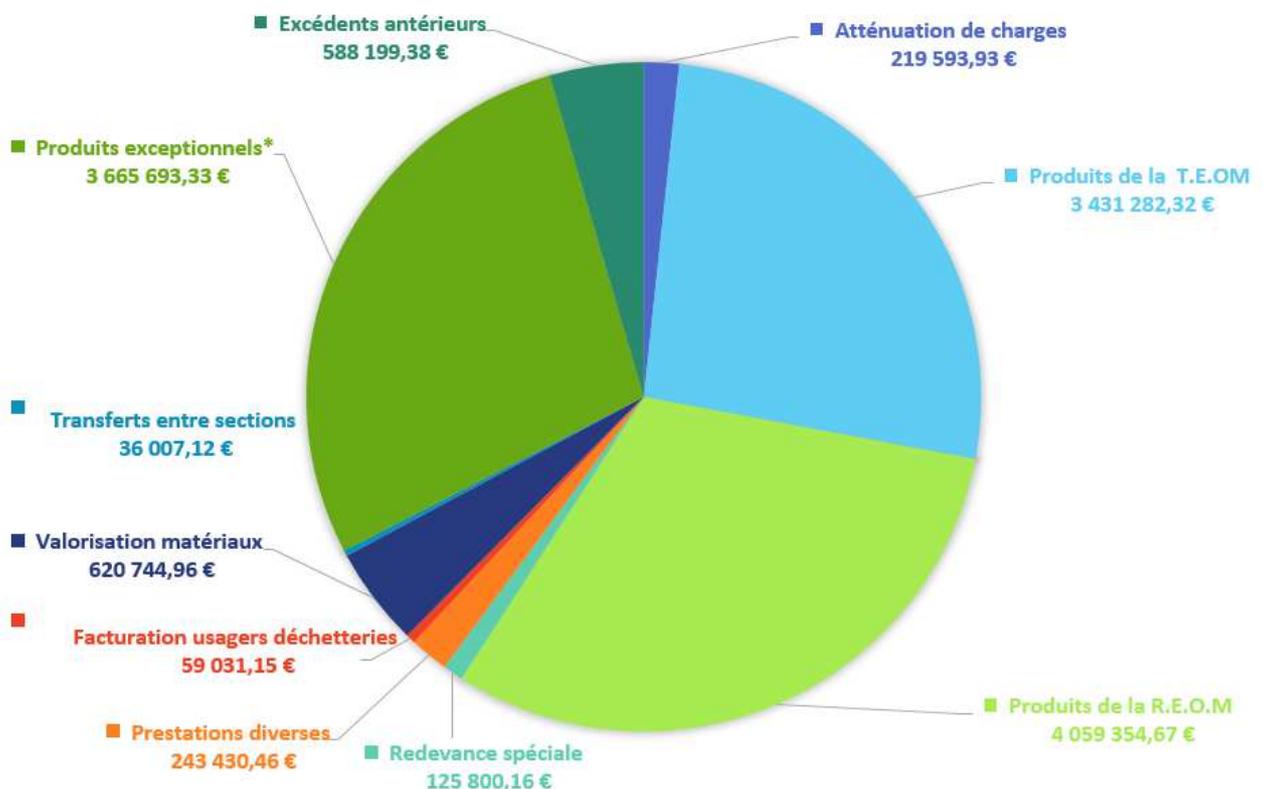
## LE FONCTIONNEMENT

Dépenses **12 203 231,94 €**



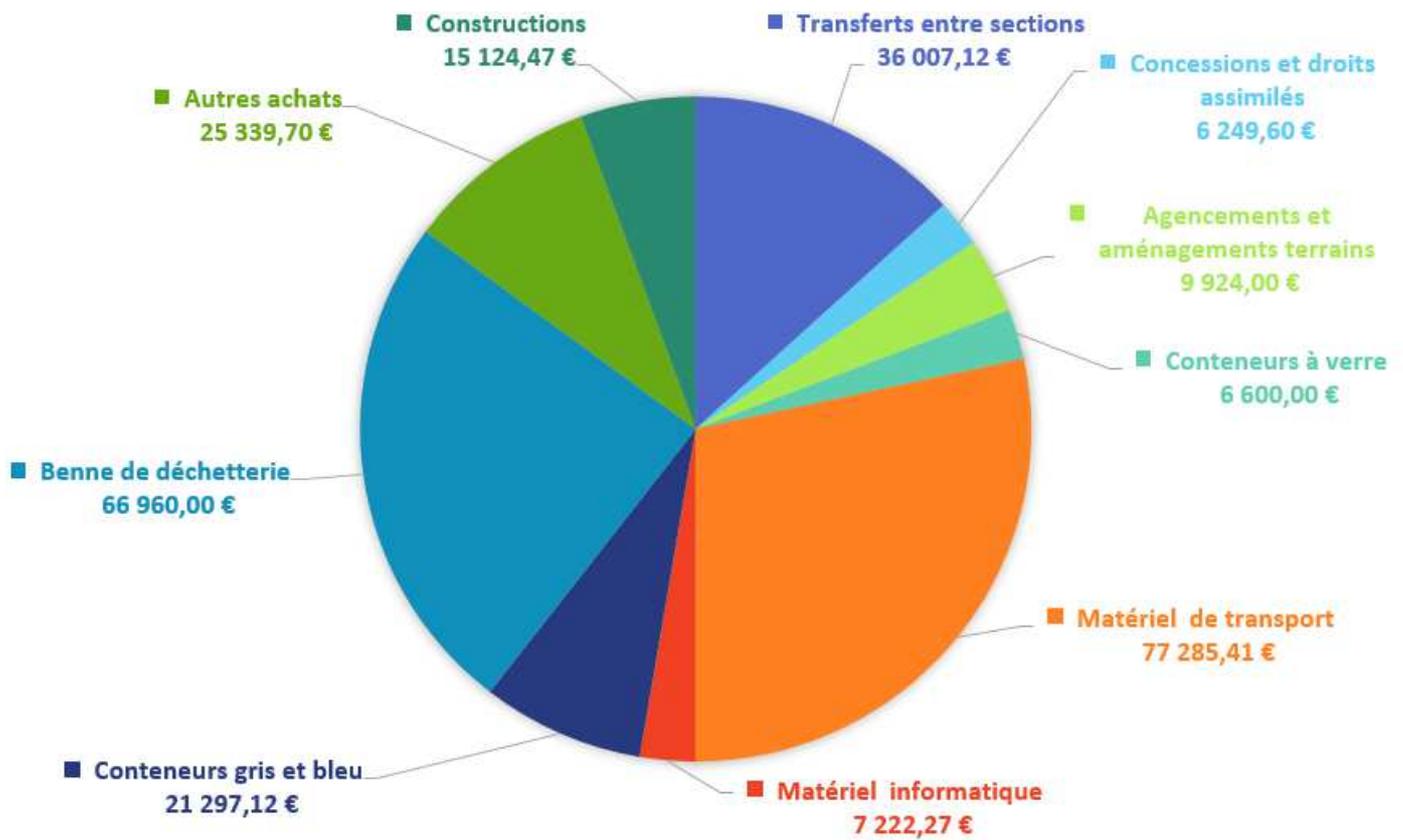
\* Jeu d'écriture comptable permettant d'enregistrer les impayés des usagers des Communautés de communes adhérentes.

Recettes **13 049 137,48 €**

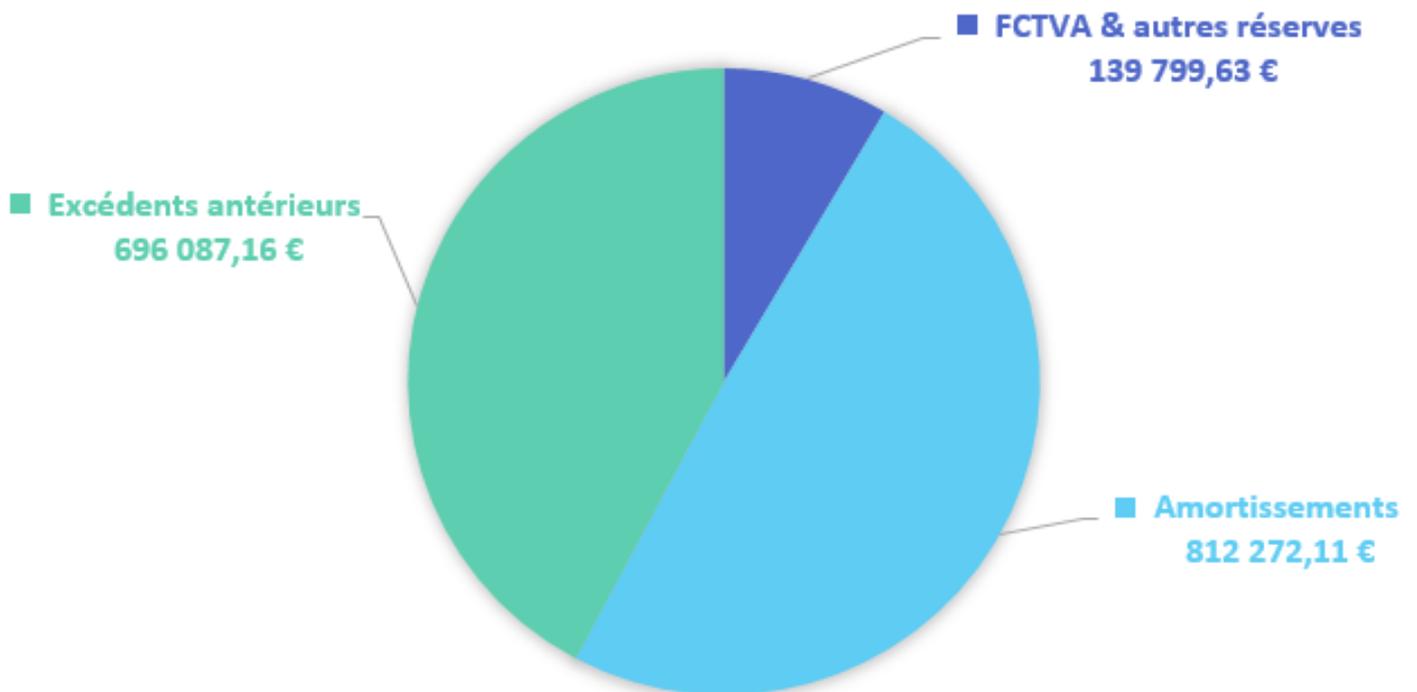


# LES INVESTISSEMENTS

Dépenses **272 009,69 €**  
(Sans les restes à réaliser)



Recettes **1 648 158,90 €**



# LES DECHETTERIES

Le SICTOM met à la disposition de ses communes adhérentes 11 déchetteries couvrant l'ensemble de son territoire géographique. Ouvertes aux particuliers, aux collectivités, associations et autres professionnels, elles permettent de déposer un grand nombre de déchets à la condition expresse de les trier. Un règlement intérieur régit par ailleurs leur fonctionnement ainsi que leur accessibilité. Vous y avez accès sur le site internet du SICTOM.



## Déchets acceptés en déchetterie:

- les encombrants : polystyrène, laine de verre,...
- le bois, des déchets d'espaces verts
- le carton, le papier
- la ferraille, les batteries
- les déchets diffus spécifiques : peintures, colles...
- les déchets d'équipements électroniques

- les piles
- les meubles
- les gravats
- le plâtre
- les huiles...



Déchets strictement interdits : les ordures ménagères, les déchets explosifs et radioactifs, les déchets hospitaliers et de soins, les déchets amiantés.



A noter.....

\* Tous les déchets ne sont pas acceptés en déchetterie. En cas de doute, n'hésitez pas à appeler le site sur lequel vous souhaitez vous rendre ou les services administratifs du SICTOM.

\* Certaines déchetteries bénéficient de la présence, par le biais d'agents, de l'association de réinsertion **OASIS**. Vous avez ainsi la possibilité de donner des objets susceptibles d'être réparés, valorisés puis revendus à un prix modique permettant à ces déchets de connaître une seconde vie.

La **fréquentation** des déchetteries ne cesse de progresser d'année en année, parallèlement **l'évolution des tonnages** fluctue en fonction du type de déchets :

<i>En tonnes</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ferrailles	1077,68	952,38	831,78	874,21	1002,06	1145,73
DEEE*	718,40	729,33	789,45	803,23	902,89	872,42
Batteries	24,363	25,539	25,554	26,43	24,86	25,22
Cartons	387,32	381,38	372,52	403,22	453,10	461,42
Papiers	173,95	182,34	165,66	177,012	188,77	202,33
Tout-venant	3825,16	3541,34	3072,54	2967,94	2538,88	2448,60
Plâtre	/	/	/	/	245,98	387,11
Plastiques durs	/	/	/	/	117	193,14
Déchets d'équipements d'ameublement	/	Chiffres non communiqués	Chiffres non communiqués	Chiffres non communiqués	1558,56	1539,86
Bois	2 017,54	1915,64	1547,52	1534,38	1701,58	1866,32
Déchets verts	4586,02	5031,30	6069,70	5501,08	5594,02	6489,96
Gravats (M3)	2000	2310	2600	2720	3060	3160
DDS**	109,068	103,827	114,480	107,05	121,76	142,60
Verre	187,74	234,37	328,03	309,74	307,33	312,42
Huiles minérales	25 500L/22,95T	24,75T	25,45T	23,76T	18,09	26,10
Huiles végétales	5,884T	5,916T	6,332T	5,73T	6,54	8,21
Textiles	/	/	96,118	131,98	103,80	178,86
<b>Totaux</b>	<b>13 136T077</b>	<b>13 128T112</b>	<b>13 445T134</b>	<b>12 865T76</b>	<b>14 885T22</b>	<b>16 300T30</b>
<b>Fréquentation</b>	<b>222 857</b>	<b>229 034</b>	<b>242 975</b>	<b>245 882</b>	<b>258 256</b>	<b>278 566</b>

\* Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

\*\* Déchets Diffus Spécifiques (y compris les piles, néons et lampes)

### En 2017....

\* Afin de poursuivre sa politique de réduction des tonnages de déchets enfouis et par la même augmenter la part des déchets recyclés, le SICTOM a généralisé à toutes les déchetteries (sauf Beaufort) les bennes dédiées aux déchets en plastique dur.



\* Après plusieurs mois de travaux, la nouvelle déchetterie d'Arinthod a ouvert ses portes en janvier 2017 à quelques mètres de l'ancien site. Dotée de 12 quais, elle dispose d'une aire de stockage des déchets verts de plus de 600 m<sup>2</sup> et de toutes les filières présentes dans les plus importantes déchetteries du SICTOM de Lons. Pour sa première année d'existence, la nouvelle déchetterie d'Arinthod a accueilli 11 097 visiteurs, soit 13,80 % de plus qu'en 2016 sur l'ancienne déchetterie.

## Bilan d'expérimentation Collecte incitative

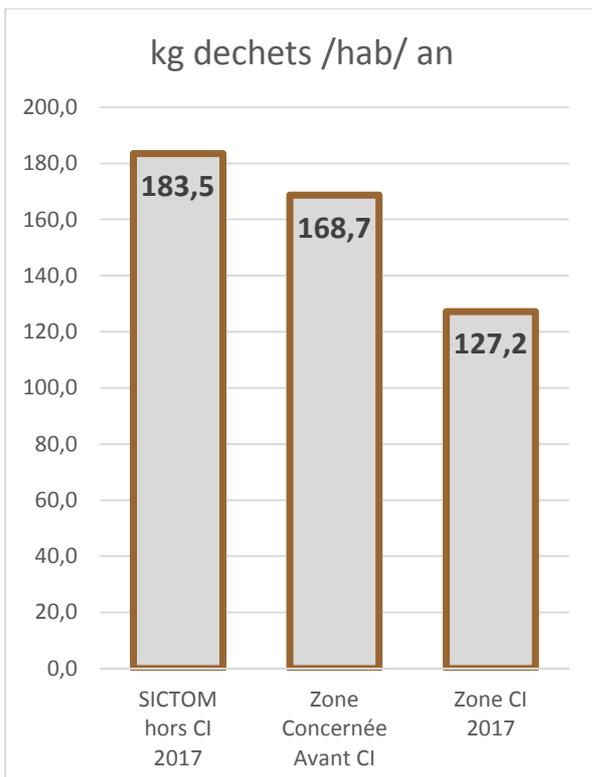
### L'expérience : Collecter le bac gris toutes les deux semaines

- Objectifs :**
- Diminuer la quantité de déchets collectés
  - Améliorer la qualité du tri
  - Réduire l'impact environnemental de l'activité de collecte.

- Evolution du projet:**
- Septembre 2015 : 2 tournées concernées,
  - Mars 2017 : 5 tournées concernées.

**Population concernée :** 5 181 personnes réparties sur les communes ou anciennes commune suivantes : Andelot-Morval, Augisey, Broissia, Bornay, Bourcia, Chapelle – Volland, Chemilla, Chevreaux, Cosges, Cressia, Cuisia, Dessia, Dramelay, Florentia, Gigny sur Suran, La Balme d'Epy, La Boissière, L'Aubépin, Lains, Loisia, Montfleur, Montagna le Reconduit, Montrevel, Nantey, Rosay, Saint Hymetière, Senaud, Thoissia, Val d'Epy, Veria, Villechantria, ainsi qu'au Chanelet hameau de Gizia, Sesigna et Soussonne hameaux de Valfin sur Valouse.

### Les résultats pour le bac gris :



**En moyenne, sur les territoires concernés par la collecte incitative, chaque habitant a une production annuelle de déchets inférieure de 56,3kg à celles des autres usagers du SICTOM.**

**Rappel :**

- **Moyenne nationale: 269 kg/hab./an**
- **Moyenne régionale: 212 kg/hab./an**
- **Moyenne départementale: 184kg/hab./an**

## Bilan des tonnages collectés :

Comparée aux années précédant sa mise en place, la collecte incitative a permis d'éviter la collecte et le traitement de 210,3 tonnes d'ordures ménagères résiduelles sur les 5 tournées concernées.

Cela équivaut à une diminution de 24,6% des tonnages collectés en 2017 par rapport à ceux collectés sur ces mêmes tournées, les deux années précédant la mise en place de la collecte incitative.

Ce sont des résultats extrêmement satisfaisants.

## Bilan Financier 2017 de la collecte incitative:

### Economies pour le SICTOM

Tonnage de déchets non incinérés	26 916,66 €
Gasoil non consommé	7 259,00 €
Usure matériel évité	4 399,90 €
Frais de personnel pour la collecte évités	6 552,00 €
<b>Total</b>	<b>45 127,56 €</b>

### Frais pour le SICTOM

Manque à gagner du fait de la subvention spéciale sur les composteurs pour les usagers de la collecte incitative (89 composteurs vendus)	445,00 €
Frais d'impression des courriers et calendriers de collecte.	622,60 €
Manque à gagner du fait de la redevance réduite pour les usagers de la collecte incitative.	32 906,70 €
Frais de personnel liés à l'accompagnement des usagers	Environ 13000,00 €
<b>Total</b>	<b>46 973,70 €</b>

## L'extension se poursuit :

Ces résultats sont extrêmement satisfaisants. Leur évolution sera suivie en 2018 mais ils ont d'ores et déjà permis aux élus du SICTOM de se prononcer pour l'extension de la collecte incitative à 5 nouvelles tournées en 2019 avant de généraliser la démarche à l'ensemble du territoire rural du SICTOM en 2020.

# Le Compostage

## Vente de composteurs aux particuliers :

Depuis 2009, le SICTOM subventionne pour ses usagers l'achat de composteurs.

Ce matériel commercialisé au tarif de 61€ TTC l'unité est ainsi rendu accessible aux usagers du SICTOM aux tarifs de 15€ ou de 10€ pour les secteurs couverts par la collecte incitative.

En 2017, ce sont à nouveau 340 composteurs qui ont été vendus par le SICTOM. Ce chiffre reste constant par rapport aux 355 ventes de 2016.

## Compostage collectif :

ECLA n'ayant pu adhérer au SICTOM en 2017 par conséquence de la mise en oeuvre de la loi NOTRe, l'implantation de composteurs collectifs sur ce territoire fut repoussé à 2018. Un important travail d'anticipation a cependant été mené avec l'OPH du Jura, pour repérer les futures implantations de sites.

# Le Tri des déchets

## Contrôle qualité

Les bacs bleus de 30 communes du SICTOM ont été contrôlés par les ambassadrices du tri du SICTOM et les taux d'erreur constatés allaient de 19% à 9% selon les communes.

## Animations

8 communes ont organisé, avec l'aide des agents du SICTOM, des animations « Apéri-tri ». Ces animations permettent aux usagers de faire le point sur les consignes de tri de façon ludique, mais aussi de prendre connaissance des filières de traitement de leurs déchets ainsi que de l'organisation des collectivités en charge de cette activité.

